

Séance plénière du 3 février 2011

Un avant-projet, mais pas de consensus

Madame la présidente, je souhaiterais faire la présente déclaration au nom des groupes Associations de Genève, Avivo, Solidarités, Socialiste pluraliste et Verts & Associatifs.

Nous avons désormais l'avant-projet de Constitution en mains. Nous saluons le travail accompli par la commission de rédaction ; il marque une étape importante de notre mandat. Pour la première fois, en effet, la population et les corps constitués ont l'occasion de se faire une idée précise de l'avancement de nos travaux. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt les remarques et suggestions qui sortiront de la procédure de consultation sur le point d'être lancée.

Cependant, le processus est encore bien loin d'être abouti. Rappelons que la majorité de cette assemblée n'a cessé tout au long des débats en séances plénières de balayer les consensus que les commissions avaient patiemment ficelés tout au long d'un an de travail. Par conséquent, cet avant-projet est pour nous tout à fait insatisfaisant ; il ne représente que les positions de la majorité quasi-automatique qui domine cette assemblée. Les lacunes de l'avant-projet sont ainsi criantes, ses régressions inadmissibles. Avec ce texte, Genève serait le seul canton à mettre en place une nouvelle Constitution qui prévoit un recul en matière écologique et sociale. En dépit d'aspects positifs que nous ne nions pas, nous ne pouvons pas soutenir cette nouvelle mouture de Constitution dans son état actuel.

Tout en étant déterminés à aller jusqu'au bout du mandat qui nous a été confié par la population, nos groupes refuseront toute régression par rapport aux dispositions de la Constitution actuelle. Nous ne demandons pas une reprise mot à mot du texte en vigueur, mais le maintien des exigences démocratiques, sociales et écologiques qu'il comporte. En parfaite cohérence avec notre déclaration commune du 7 octobre 2010, nous refuserons tout projet de Constitution qui représenterait un recul dans ces domaines.

Des principes non négociables

A cet égard, nos exigences sont les suivantes. Ces principes ne sont pas négociables :

- Il s'agit, en premier lieu, de réintroduire le droit au logement. Pratiquement, il convient de reprendre dans la substance les dispositions figurant dans l'actuelle Constitution, à savoir l'ensemble du dispositif favorable à la défense des locataires et à la lutte contre la spéculation immobilière. Cela signifie l'abandon de toutes les dispositions figurant dans l'avant-projet visant à déréguler la politique de l'aménagement et du logement, notamment celles qui visent à soumettre les zones

de développement aux règles des zones ordinaires, proposées en cas de taux de vacance de logements inférieur à 1% ;

- Point 2, de renforcer les mesures favorables à la réalisation du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes, selon la Constitution actuelle;
- Point 3, de maintenir la possibilité, pour des fonctionnaires, d'être élu ;
- Point 4, de réintroduire les dispositions contre le nucléaire et de conserver des éléments de fond de l'art. 160e ;
- Point 5, de réintégrer les établissements publics médicaux et la Banque cantonale en tant qu'organismes de droit public ;
- Point 6, de maintenir le dispositif actuel de frein à l'endettement et d'abandonner le mécanisme prévu dans l'avant-projet imposant la limite des 12% d'endettement par rapport au produit cantonal brut.

De surcroît, un catalogue équilibré, sinon exhaustif, de droits fondamentaux constitue également pour nous une condition indispensable à la réussite de la réforme de la Constitution. En particulier, nous tenons à :

- intégrer, d'une part, le droit à un niveau de vie suffisant, selon la thèse majoritaire de la commission 1 ;
- adopter, d'autre part, le principe de non-discrimination, d'après la thèse majoritaire de la commission 1 ;

Les cinq groupes précités sont conscients de l'importance de leur tâche et pleinement résolus à la mener à bien. Mais nous considérons que, sans le respect des principes constitutionnels adoptés et soutenus par le corps électoral en votations populaires ces dernières années, nous trahissons le mandat qui nous a été confié par les électrices et les électeurs genevois; le risque est énorme qu'ils et elles renvoient sèchement à la Constituante sa copie, le moment venu.

Chères et chers collègues, une Constitution issue de la seule majorité de droite ne peut être la Constitution de toutes les Genevoises et de tous les Genevois. Elle ne sera dans ce cas pas la nôtre.

Je vous remercie de votre attention.

Pour plus d'informations :

Jérôme Savary, chef du groupe des Verts&Associatifs : 076/341 59 51

Cyril Mizrahi, chef du groupe Socialiste pluraliste : 079/412 21 80

Michel Ducommun, chef du groupe Solidarités : 076/395 55 05

Alfred Manuel, du groupe des Associations de Genève : 076/547 00 83

Christian Grobet, chef du groupe Avivo : 022/320 90 01